

SAS 06H59
Au capital de 2000 €
Siège social 5 rue Mazarine
75006 Paris
Siret 915909983

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

aux comptes annuels présentée en euro.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 à une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 35.471,17 €

Le résultat comptable de 2024 s'élève à 10.496,22 €, imputé en report « compte autre réserve »
Après ventilation à ce compte, le résultat fiscal s'élèvera à 15.763,71 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le
24 novembre 2024 **après réintégration d'impôts non déductibles de 1.852 € qui s'élèvera à 12.348,22 €**

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24.07.66

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte, et après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions ci-après:

ADOPTION DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice écoulé, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice lesquels font apparaître un résultat comptable de 10.496,22 €

Ce résultat sera déposé sur le compte autre réserve lequel présente un solde de 5.267,49 €
Après imputation, ce poste s'élèvera à 15.763,71 €

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le résultat fiscal s'élève à 12.348,22 € après réintégration de 1.852 € d'impôt non déductible.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes entre les associés en 2024
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité,

Troisième résolution

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 66, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité,

Quatrième résolution

L'assemblée générale remercie la présidente qui a exécuté son mandat bénévolement.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité,

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés.

Madame Craipeau Marie
Présidente de la SAS 06h59



SAS 06H59
Au capital de 2.000 €
Siège social 5 rue Mazarine
75006 Paris
Siret 915909983

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 15h00, Madame Craipeau Marie, présidente de la SAS 06h59 a procédé à son assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice clos le 31.12.2024

Madame Craipeau Marie, titulaire de 100 actions de 20 € chacune.

L'ensemble des actionnaires étant présents, la présidente constate que l'assemblée est régulièrement constituée, et en mesure de délibérer valablement, et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

L'actionnaire susnommée déclare qu'ayant eu connaissance dans les délais légaux de la date et de l'ordre du jour de la présente assemblée, ils ont dispensé la présidente de la convoquer par lettre recommandée, comme il est prévu aux statuts.

Ils déclarent en outre que la présidente leur a fait parvenir dans les délais légaux les documents sociaux, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

L'assemblée est présidée par la présidente de la SAS, Madame CRAIPEAU Marie qui déclare la séance ouverte en rappelant l'ordre du jour.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé ;
- examen et approbation des comptes du bilan de cet exercice au 31 décembre 2024;
- quitus à la gérance ;
- affectation des résultats et augmentation de capital ;
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- examen et fixation de la rémunération de la Présidente de la SAS ;
- questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion

EVENEMENT SURVENU LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE 2024

Néant

CONVENTIONS

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Présidente de la SAS 06h59
Madame Craipeau Marie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Craipeau', with a stylized flourish above the name.

COUR D'APPEL DE PARIS

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
PARIS
2ème DIVISION - Action publique spécialisée
de PARIS
Section F2 - Affaires économiques,
financières et commerciales
Pôle commercial



N° de gestion : 2022B23846 | relance 1 / 2024

06H59
Mme Craipeau Marie
5 R MAZARINE
75006 PARIS

Paris le 14/01/2026
N° RCS 915 309 983

Objets : - Non dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle que les articles L. 232-21 à L. 232-26 du Code de commerce font obligation aux sociétés commerciales de déposer leurs comptes annuels au greffe du Tribunal des Activités Economiques dans le mois qui suit leur approbation.

Il apparaît que la société dont vous êtes le dirigeant n'a pas procédé à cette formalité légale pour l'(ou les) exercice(s) comptable(s) : 2024.

Cette omission est constitutive d'une infraction pénale.

Aussi, sans explication de votre part sur les raisons de cette carence et à défaut de la réception, par mon Parquet et dans le délai d'un mois, d'un reçu du greffe attestant de la régularisation de la situation de votre société, je me réserve la faculté d'engager des poursuites à votre encontre et de requérir de Monsieur le Président du Tribunal des Activités Economiques la désignation d'un mandataire ad hoc aux fins de pallier votre défaillance et ce, en application de l'article L. 123-5-1 du Code de commerce.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

P/ La Procureure de la République





TDFC

Numéro de référence : 06201553083D2B

Scénario : ENT-PED-IN-TD2501

Date de préparation : 20/06/2025 15:53

Référence du message : INFENT -IDF-000000720234-0-0

Déclarant	915309983 06H59 5, RUE MAZARINE 75006 PARIS
Rédacteur	50831973800011 ENT_EDI_TDFC CAAF 28, RUE DE PICPUS 75012 PARIS
Emetteur	50831973800011 CAAF 28, RUE DE PICPUS 75012 PARIS
Récepteur	4200001 TESSI INFORMATIQUE 7, PARC METROTECH 42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS
Récepteur final	DGI_EDI_TDFC

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

F-IDENTIF_R1

SIREN 915309983

Code activité (NAF) 5911B

Désignation et adresse

06H59

5 , RUE MAZARINE

75006 PARIS

Téléphone 0143453827

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RS

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant :

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration : NOR

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2024

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2024

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2023 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

MONNAIE

Code monnaie EUR

Désignation du conseil

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise 06H59

Néant

Adresse de l'entreprise 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS

							Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012					
		Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*		028	14 309,88	030	6 950,67	7 359,21			
	immobilisations financières* (1)		040		042					
	Total I (5)		044	14 309,88	048	6 950,67	7 359,21			
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
Marchandises *			060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 000,00	066	1 000,00					
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	16 875,00	070	16 875,00				
		Autres* (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	10 236,96	086	10 236,96					
Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II		096	28 111,96	098	28 111,96					
Total général (I + II)			110	42 421,84	112	6 950,67	35 471,17			
PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	2 000,00		
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126	200,00		
	Réserves réglementées*						130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131	)	132	5 267,49	
	Report à nouveau						134	0,00		
	Résultat de l'exercice						136	10 496,22		
	Subventions d'investissement						137			
	Provisions réglementées						140			
	Total I						142	17 963,71		
Provisions pour risques et charges						Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	(200,00)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)					169	)	172	8 591,08	
	Comptes courants d'associés						173	1 905,06		
	Autres dettes						175	7 211,32		
	Produits constatés d'avance						174			
Total III						176	17 507,46			
Total général (I + II + III)							180	35 471,17		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise : 915309983 - 06H59

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
RODUTS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209				210				
	Production vendue	biens	et livraisons		215				214				
		services*	intracommunautaires		217				218	170 552,35			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222				
	Production immobilisée*								224				
	Subventions d'exploitation reçues								226				
	Autres produits								230	17,44			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	170 569,79			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234				
	Variation de stock (marchandises)*								236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	72,62			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240	0,00			
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :				242	126 463,95			
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243					244	71,19			
	Rémunérations du personnel*								250	22 202,86			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	4 387,59			
	Dotations aux amortissements*								254	4 999,19			
			dont amortissement du fonds de commerces						255				
	Dotations aux provisions								256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262	24,17			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
	Total des charges d'exploitation (II)								264	158 221,57			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	12 348,22				
Produits financiers								280					
Produits exceptionnels								290					
Charges financières								294					
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300					
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
Impôts sur les bénéfices*								306	1 852,00				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	10 496,22				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312	10 496,22	314	0,00		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles*							322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)							324	1 852,00				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342					
				JEI (44. sexes A)	989								
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindécies A)	181								
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			350					
	Créance due au report en arrière du déficit				346								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641								
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ,		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						352	12 348,22	354	0,00		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356					
	Déficits antérieurs reportables :*								360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2						370	12 348,22	372	0,00		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2025

06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
IMPOT SUR SOCIETE	1 852,00

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2025

Désignation de l'entreprise :		06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 524,13	442		444		446	2 524,13				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	11 785,75	472		474		476	11 785,75				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	14 309,88	492		494		496	14 309,88				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	187,91	532	504,83	534		536	692,74		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 396,07	562	3 761,86	564		566	6 157,93		
TOTAL		570	2 583,98	572	4 266,69	574		576	6 850,67		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)		0 % (8)				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)									
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596		585	597		599			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS

Néant ☐

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	2,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	170 552,00
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	170 552,00

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	17,44
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	17,44

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	23 957,77
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	86 414,47
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	24,17
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	110 396,41

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	60 173,03
-----------------------------	------------------------------------	-----	-----------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117,
vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE ([cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE](#))

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du 024	au 160
Date de cessation	186	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2025

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				
Si PME innovantes cocher la case ci-contre								
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société: 06H59				SIRET	915309983			
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:				
REGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
SIRET								
B ACTIVITE								
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)								
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0,00	Bénéfice imposable à 15%		12 348,22	
		Déficit		0,00	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%			
		PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies		
		Territoire entrepreneur, art 44 octies A						
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		SAGE			
ECF			Désignation du prestataire					
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:				
S/I : ☐				S CAAF				
(Société/Indépendant) Tél :				28 , RUE DE PICPUS ; ; 75012 PARIS ; 01434538 Tél :				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:								
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :				
Nom :				Tél :				
Adresse :								

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Désignation de l'entreprise : 06H59; 5 , RUE MAZARINE; 75006 PARIS

Néant ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis					<i>Total (a à h)</i>	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)			21 602,86
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			3 500,00
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD